

SEANCE du 24/11/2021

Nombre de membres		
Afférent au	En	Qui ont
Au conseil	exercice	pris part
		au vote
11	10	05

L'an deux mil vingt et un et le 24/11 à 20 heures 30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Claude LOPEZ

**Présents** : Jean-Claude LOPEZ, Marc SIMONNET, Marina CHORT, Corine MONSET Jean-Luc DUBOIS,

**Absents excusés** : Eric DEVERSE (**procuration à Jean-Claude LOPEZ**), Luthold de MULLENHEIN, Olivier BOYER BLONDY Maurice, Thierry DENIZET,

Date de convocation : 17/11/2021 Date d'affichage : 17/11/2021

Secrétaire de séance : Marina Pichardie

### Désignation des référents au comité communal feux et forêts (CCFF)

Dans le cadre du SMO DFCI 24 et suite aux élections municipales, il est demandé de désigner des bénévoles référents qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux comités communaux feux et forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aux centres de secours (CIS) et au service de gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt
- L'appui et l'aide aux pompiers
  - o Se mettre à disposition du responsable chargé de l'organisation de la lutte active
  - o Apporter un concours actif sans se substituer au commandement qui relève des pompiers dans tous les cas de figures

Jean-Luc DUBOIS et Olivier BOYER proposent leur candidature

Appelés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Désignent **Jean-Luc DUBOIS** et **Olivier BOYER** « bénévoles référents au Comité Communal Feux de forêt » de la commune

### Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrats CNP Assurances pour l'année 2022

### **Location cabinet infirmière**

Vu la demande de Madame Mélanie KLAMKA, infirmière à domicile sollicitant un local pour l'exercice de sa fonction

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de louer une salle du presbytère

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Décident de louer le local à usage de cabinet d'infirmière à Madame Mélanie KLAMKA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 moyennant un loyer mensuel de 250 € + 30 € de charges. Un bail professionnel sera établi
- Donnent pouvoir au maire pour signer tout acte se rapportant à ce présent bail

### **Contrat de location Madame Martine CHAMPAGNE orthophoniste**

Suite à l'arrêt de travail de madame Martine CHAMPAGNE orthophoniste, Monsieur le Maire propose de diminuer le prix du loyer jusqu'à son retour.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident de fixer à 125 € le montant du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour 6 mois
- Donnent pouvoir au maire pour signer tout acte s'y rapportant

### **Location salle des sports**

Monsieur le maire propose de louer à ESAT de gamareix la salle des sports tous les vendredis pendant la période scolaire.

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

- Autorisent la location de la salle des sports à l'ESAT de Gamariex
- Fixent une participation annuelle à 400 €
- Donnent pouvoir au maire pour signer tout acte se rapportant à la présente convention

### **Virement de crédits**

Au vu des travaux supplémentaires d'éclairage public, monsieur le maire informe les membres du conseil de la nécessité d'effectuer un virement de crédits afin d'alimenter certains chapitres

2313 : constructions	- 3 500.00
2041582 : autres groupements	+ 3 500.00

Les membres du conseil valident le virement de crédit proposé.

### **Amortissement travaux d'éclairage public**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan d'amortissement des travaux d'éclairage public du bourg.

Bien : éclairage public (bourg -côté restaurant)

Valeur du bien : 8 441.15 €

Participation de la commune : 3 165.43 €

Durée d'amortissement : **2 ans**

Amortissement de l'exercice : **1582.72 €**

Le conseil municipal adopte cette présentation à l'unanimité

### **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 présente pour l'exercice 2020 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Mussidan – Neuvic.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil prend acte de cette présentation.

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire en date du 6 octobre 2021

En application de l'article D.2224-7 le présent rapport doit faire l'objet d'une présentation auprès des différents conseils municipaux adhérents.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

### **Achat d'illuminations**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'illuminations.

Entreprise RODE : 1934.12 € HT

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Retiennent la proposition de l'entreprise RODE pour 2 320.94 € TTC
- Donnent pouvoir au maire pour signer tout acte se rapportant à cet achat